

CE QUE LA POSTE NE VOUS DIRA JAMAIS, ON EN PARLE

SUD VERSIF

L'actualité de toute La Poste

Accord "Insertion des jeunes et l'emploi des seniors"...

SUD ne signe pas !

Sur l'insertion, et donc les embauches de jeunes, c'est service minimum.

Pour les plus âgé-es, la bonne nouvelle est que le TPAS est reconduit jusqu'au 30 juin 2018. Mais à quel prix pour celles et ceux qui vont rester ?

L'hémorragie va continuer !...

Les embauches annoncées pour la durée de l'accord (3 ans) sont au ras du plancher.

La Poste s'engage à 1 000 recrutements en CDI par an, auprès de jeunes de moins de 30 ans. Ce chiffre représentera 60 % des embauches totales, soit environ 1 700 personnes, toujours par an.

En 2015, pour mémoire, La Poste a recruté 3 582 personnes. Soit le double ! Et comme les départs sont de 10.000 agents par an, le rythme des suppressions d'emplois oscille entre 7 et 7500. C'est dire que l'hémorragie - au moins quatre emplois supprimés toutes les heures - ne va pas cesser !

Pour SUD, un accord n'avait de sens que s'il avait permis de stopper les suppressions d'emplois en prévoyant un remplacement pour chaque départ.

L'accord prévoit aussi 12 000 contrats en alternance sur la période de l'accord. On en déduit qu'un-e alternant-e sur quatre aura la possibilité d'obtenir un CDI, contre 40 % en 2015 !

**7000 emplois supprimés
par an,
c'est au moins...**

**4 emplois
supprimés
par heure !**

La précarité va encore se développer : La Poste pourrait se targuer que le recours aux contrats CDD est " légèrement en baisse " en 2015, mais il y en a eu tout de même 15 000 ! Et, beaucoup plus inquiétant, c'est le nombre d'intérimaires : 2 900 en 2013 et 4 700 en 2015. Il a quasiment doublé en 2 ans !

... mais des départs encouragés !

Tous les agents attentifs à la prolongation des dispositifs sur le TPAS

vont pouvoir se rassurer. Il est reconduit jusqu'à la fin juin 2018 mais sans aucune garantie sur la totalité de la durée de l'accord.

La Poste, devant les inquiétudes du personnel intéressé, avait anticipé - et bien avant la fin des négociations - la poursuite du dispositif jusqu'à la fin juin 2017. C'est bien la preuve au passage qu'elle n'a pas besoin d'un accord !

Nouveauté, le système est étendu aux salarié-es qui souhaiteront exercer leur droit à retraite progressive. Il faut être âgé-e d'au moins 60 ans et avoir 150 trimestres de cotisations au régime général. Entre 60 et 61 ans, il sera possible de prendre un temps partiel pour douze mois au moins.

Cet attachement du personnel à ce dispositif est particulièrement révélateur de leur volonté de quitter l'entreprise au plus vite !

Et maintenant ?

SUD n'a pas signé cet accord car il ne stoppe pas la spirale infernale des suppressions d'emplois. Cette situation développe la précarité, mal-être, tensions au travail, gestes de désespoir, pressions sur le personnel et remises en cause de tous nos droits au quotidien.

Une telle situation sociale nécessite que toutes les forces syndicales se regroupent et agissent ensemble, dans tous les services et au plan national, sur tous les sujets liés à un état des lieux catastrophique.

Pour sa part, SUD-PTT y est prêt.

....pour les détails de l'accord voir page 4

Riposte dans tous les métiers !



L'automne a pris des couleurs de lutte et de riposte contre le plan stratégique de La Poste. Alors que la crise sociale rebondit à La Poste, l'accord "Insertion des jeunes et l'emploi des seniors" devait répondre à cette majeure qu'est l'emploi. Il n'y répond pas ! Sur le terrain, les directions passent à l'offensive comme jamais contre le service public et les effectifs...

... Le Havre Aéroport, 31 jours de grève !

La Poste contrainte de reculer !

Après 31 jours de grève, la direction de la Poste a dû lâcher du lest, notamment sur la mise en place de la pause méridienne. Par leur lutte, les collègues du Havre Aéroport ont renforcé et légitimé les revendications des facteurs et factrices sur l'ensemble du territoire !

Dès l'annonce de la réorganisation de la PPDC du Havre Aéroport, la DSCC de Haute-Normandie a misé sur des stratagèmes minables pour emmener les facteurs et factrices devant une situation du fait accompli et leur faire accepter les nouvelles organisations, destructrices des conditions de travail.

Bien mal lui en a pris. Le 13 septembre, à plus de 80 %, les facteurs et factrices entamaient une grève avec comme revendication principale le refus de la pause méridienne.

Une direction antisociale !

Dès le début de ce conflit, la direction de La Poste s'est cloîtrée dans une attitude de refus systématique de négocier.

Pour elle, la mise en place de la méridienne était un incontournable et donc non discutable. Il aura donc fallu

une solidarité sans faille des grévistes pour faire reculer La Poste, qui une nouvelle fois préférerait violer le droit de grève en ouvrant un centre de tri parallèle dans un département voisin ou en faisant passer le courrier par des alternant-es dont la mission n'avait rien à voir avec la distribution ! Une décision du juge aura même été nécessaire pour faire revenir nos patrons à la table des négociations.

Ils et elles ont gagné!

Contrainte de prendre en compte le rapport de force imposé par les grévistes, la Poste a dû revoir sa copie sur la mise en place de la pause méridienne. Dans son scénario initial, cette organisation du travail concernait 16 des 34 tournées. La détermination des grévistes l'a poussée à réduire ce nombre de tournées à 6 sur 35. Ce n'est certes pas une victoire totale, mais quel désaveu pour nos patrons ! De plus, la réorganisation est repoussée à une date encore non définie afin de permettre une continuation des négociations. Les responsables de la direction affirment que ces négociations ne porteront que sur les dispositions de mise en œuvre de la nouvelle organisation, c'est-à-dire celle incluant 6 tournées en pause méridienne.

Le dilemme du facteur



... encore faut-il déjeuner dans de bonnes conditions

Mais, nous venons de constater que les vœux de nos stratèges ne se réalisent pas obligatoirement !

Il est également à préciser que La Poste a été obligée à d'autres concessions, comme le maintien du nombre de repos à la distribution, le maintien du samedi sur 2 à la cabine ou la suppression de la sécabilité structurelle pour les équipes avec pause méridienne... Ce n'est pas rien !!!

Bravo aux collègues du Havre Aéroport !

Ils et elles ont imposé par leur lutte d'importants reculs à la direction de La Poste qui ne cache plus sa volonté de généraliser la pause méridienne. Un exemple à suivre !

LA POSTE DÉVELOPPE SES SERVICES AUPRÈS DES SÉNIORS



..... PARIS XIII, 40 jours de grève !

La politique de la terre brûlée sur le Réseau touche tout le territoire, petites ou grandes villes, quartiers chics ou populaires, zones commerciales ou résidentielles : la logique est la même partout.

Les collègues des bureaux de poste Paris Jeanne d'Arc, Patay et Rive Gauche dans le 13ème arrondissement devaient aussi en faire les frais, avec des suppressions d'emplois (3,7) et des réductions des horaires d'ouverture.

Soutenus par SUD, CGT et FO, ils ont su résister pendant 40 jours. Surtout, les grévistes ont rappelé de manière exemplaire à La Poste les valeurs du lien social et du service public, qu'elle s'escrime à vouloir faire disparaître.

Réorganisation ou plutôt désorganisation permanente !

Le ver de la colère était dans le fruit depuis de longs mois. Travailler au quotidien en sous-effectif était devenu insupportable.

Une situation récurrente : les collègues absents non remplacés et les postes vacants non comblés ont entraîné une grande fatigue mais ont aussi attisé la révolte.

Mais pas que : les usagers se sont beaucoup plaints des îlots ou guichets fermés à répétition, notamment le financier.

Début septembre, les collègues ont donc décidé de prendre le taureau par les cornes et ont voté la grève. Elle a débuté le 7, et plus rien ne pouvait l'arrêter !

Pourtant, la direction a tout tenté, le pourrissement, la division syndicale, le chantage à l'arrêt des négociations et un directeur qui aura été aux abonnés absents tout le long du conflit... Il devait être en grève !

Une solidarité à toute épreuve !

Les postier-es du 13ème sont restés uni-es tout au long de ce marathon. Ils et elles ont trouvé du soutien de toute part, que ce soit de la population (comité de soutien et pétitions), ou de collègues des établissements voisins qui les ont accueillis pendant le conflit et avec une extension de la grève réussie avec un arrêt du travail le 4 octobre dans tous les bureaux des 5ème et 13ème arrondissements ! Toutes ces actions ont été déterminantes pour la réussite du mouvement.

Pour La Poste, surtout ne pas perdre la face !

Après avoir lâché un premier emploi au bout de quatre semaines, acculée, la direction a sorti du chapeau un surnombre, une pirouette pour habiller une défaite en rase campagne.



Ironie de l'histoire, ce surnombre sera inscrit et maintenu pour la durée de la future organisation de travail qui aurait pourtant été minutieusement pesée ! Au bout du compte, ce sont bien deux emplois qui ont été sauvegardés. L'emploi a beau resté un sujet tabou, en se battant et en luttant, la quinzaine de grévistes a pu faire revoir sa copie à l'entreprise.

Les collègues ont mené cette grève de bout en bout avec beaucoup de détermination. Ils et elles se sont organisés et ont fait avancé leurs revendications sur l'emploi et les rythmes de travail !

Le pot de terre a été d'une solidité exemplaire !

Ce qu'il y a aussi dans l'accord...

■ Reclassés : le préjudice n'est toujours pas réparé !

Début juin, les fédérations syndicales CGT, FO, CFTC, CGC et SUD organisent un rassemblement devant la Tutelle auquel participent 200 agents. Le ministère nous annonce alors que des négociations vont s'ouvrir dans les deux entreprises.

Pas vraiment surprenant puisque, quelques jours avant, la Poste intégrait dans cet accord la réouverture du droit d'option, ce qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec le projet d'accord ! Considérant que cette proposition ne répondait pas à la demande de réparation du préjudice, les cinq mêmes organisations syndicales ont alors écrit au Président de la Poste pour demander une négociation séparée et spécifique. Aucune suite ne sera donnée

à cette demande ! Et le dialogue social sur cette question s'est réduit à un échange entre la direction et une seule organisation syndicale .

Au final, la partie concernant les reclassés traite :

- de la réouverture du droit d'option : rien de nouveau sous le soleil puisque les décrets des grades permettent déjà d'être détachés... mais dans le grade inférieur (CT pour l'ATG1, Aexsg pour l'APN2, Pré pour l'APN1) alors que le droit d'option initial permettait d'intégrer le grade supérieur.

- de la possibilité d'être intégré ensuite dans le grade correspondant à la fonction exercée lorsqu'elle est de niveau supérieur au grade détenu. Or, ce devrait être de droit ! De plus, les BRH de la Poste ont

toujours insisté sur le fait qu'il n'y avait aucune mobilité imposée (ni professionnelle, ni géographique) à la suite d'une nomination par avancement : du coup, une majorité d'agents sont restés sur leur fonction initiale, et donc inférieure au grade d'avancement obtenu !

Enfin, pour celles et ceux qui n'ont jamais eu de promotion, la Poste « s'engage à augmenter significativement le volume de promotions » par le dispositif des listes d'aptitude. Du bla-bla...

Evidemment, pour SUD-PTT, la question posée reste entière : il y a eu un préjudice pendant 17 ans, il doit être réparé !

■ Promotions en fin de carrière... toujours la même ritournelle !

Cela fait des années que nous réclamons une promotion pour les collègues en fin de carrière, collègues qui sont restés sur leur grade d'entrée à La Poste.

La direction a dit (encore une fois) vouloir se pencher sur le problème. Et nous avons eu droit, une fois de plus, à la sempiternelle phrase : "...La Poste s'engage, sur la période

de l'accord, à ce que tous les postier-es des classes I à III, de 55 ans et plus à la date de la signature de l'accord, disposant d'une ancienneté d'au moins 25 ans et n'ayant bénéficié d'aucune promotion à la date de la signature de l'accord, soient mis en situation de pouvoir être promus avant leur départ à la retraite."

Donc, aucune garantie, si ce n'est d'être "mis en situation". Sans se démonter, La Poste affirme que ce ne serait pas équitable pour les autres collègues...

Et partir en retraite avec 1 000 euros, est-ce équitable ?

■ Fonctions pénibles : un choix arbitraire... et insuffisant !

Depuis plusieurs années, la Poste empile les mesures au fil des accords à propos de la pénibilité : jours seniors, fonctions pénibles ouvrant droit au TPAS, pas d'obligation de faire des heures supps pour les + de 55 ans...

Pour les fonctions dites pénibles, tout évolue à chaque accord au fil de l'eau : grâce à des pétitions, la fonction de "Technicien S3C " en PIC est maintenant reconnue mais pas en

PPDC ! La fonction "Agent de cabine" n'apparaît pas - appelée maintenant "Gestionnaire clientèle" mais encore pas partout - et au Réseau aucune fonction n'est "retenue" ! Bref, pas mal d'amateurisme...

Lors de la première plénière sur le compte de pénibilité, SUD a demandé une négociation spécifique pour la Poste qui intègre trois volets : un effet rétroactif à l'attribution de points prévus par le compte pénibi-

lité, la prise en compte de certains métiers écartés par les critères de la loi (comme les facteurs et agents du colis) et le fait que par la rotation sur certains postes de travail (comme dans les Pics), des agents vont passer à travers tous les critères de pénibilité (à cause des seuils de temps annuels)... tout en exerçant sur toutes ses positions pénibles !

Et ça, c'est possible par voie d'accord !